

Mission Permanente de la
République du Cameroun
auprès des Nations Unies

Sixième Commission

Point 85 de l'ordre du jour « Responsabilité des
organisations internationales »

Déclaration du Cameroun faite par
NYANID Zacharie Serge Raoul, Ph. D
Ministre Plénipotentiaire

New York, Octobre 2023

Monsieur le Président,

l'article 10, de l'article 11 et de l'article 13

pertinente l'autonomie

que lorsque l'organisation est liée par cette obligation au moment où le fait se produit

continu et le caractère non continu

caractère

Monsieur le Président

de la succession des organisations internationales

attentif au problème

la différence du sort des fonctions, des actes et des agents du prédécesseur faire l'objet de dispositions écrites à

Monsieur le Président

